

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1565

24 juin 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Acelia Property S.à r.l. | 75078 | Crete Holding S.à r.l. | 75079 |
| A-Falcon Investment S.à r.l. | 75074 | Duke Investments & Participations S.A. | 75113 |
| AIBC Investcorp Holdings S.A. | 75084 | Erasmus Investments S.à r.l. | 75120 |
| Airports Group Europe S.à r.l. | 75079 | European Directories Midco S.à r.l. | 75105 |
| AmTrust Insurance Luxembourg S.A. | 75084 | European Motorway Investments 3 | 75120 |
| Aquila Risk Solutions S.à r.l. | 75089 | European Property Fund (Radans) S.à r.l. | 75115 |
| Baloise Luxembourg Real Estate S.A. | 75104 | Exploitation Agricole Felice Sàrl | 75115 |
| Baucost S.A. | 75105 | Fedmar Investment S.A. | 75119 |
| Beaujolois Investments SPF S.A. | 75105 | Fehu S.A. | 75120 |
| Bimaculatus S.à r.l. | 75106 | FMC Luxembourg Holdings S.à r.l. | 75115 |
| Bimaculatus S.à r.l. | 75106 | Forocota (Luxembourg) S.à r.l. | 75119 |
| Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l. | 75089 | Kids At The Table Sàrl | 75113 |
| Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l. | 75094 | LifebondXchange | 75120 |
| Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l. | 75094 | Losi S.A. | 75120 |
| Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l. | 75099 | Lusmifin S.A. | 75112 |
| Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l. | 75099 | O&Z Center | 75106 |
| Brasserie SEPLL S.à r.l. | 75104 | Signes S.A. | 75119 |
| Bricobois 2000 S.à r.l. | 75106 | STRIKE Participations S.A. | 75074 |
| Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l. | 75107 | The 21st Century Fund | 75104 |
| Central'Poissonnerie | 75112 | TPL Erlangen S.à r.l. | 75084 |
| Cersanit Luxembourg S.à r.l. | 75107 | TPL Geislingen S.à r.l. | 75089 |
| China Designer Outlet Mall S.A. | 75112 | TPL Glauchau S.à r.l. | 75094 |
| CK Investments S.à r.l. | 75079 | TPL Ludwigsburg S.à r.l. | 75099 |
| CLdN Road S.A. | 75112 | TPL Ludwigsfelde S.à r.l. | 75107 |
| Concrete Plus | 75113 | UK Railway S.à r.l. | 75079 |
| | | Vespa A S.C.A. | 75074 |

STRIKE Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.784.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Lux Konzern Sàrl

Référence de publication: 2015060074/11.

(150068341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

A-Falcon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.927.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015060242/11.

(150069041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Vespa A S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 144458, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg of December 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 402, of February 24, 2009, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg of October 23, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3602 of November 28, 2014.

The meeting is chaired by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of ten (10) proxies given under private seal on April 20, 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred ninety-eight thousand seven hundred thirty Euro and ninety-six Euro cents (EUR 198.730,96) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by cancellation of two million three hundred fifty-two thousand one hundred forty-seven (2.352.147) class F shares and fifteen thousand five hundred sixty-four (15.564) class F' shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

2. Subsequent amendment of article 3.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 3. Share capital - Shares.

3.1. Share capital

The share capital of the Company consists of the subscribed share capital and the authorised share capital.

The subscribed capital is set at one hundred seventy-five thousand fifty-three Euro and eighty-five Euro cents (EUR 175.053,85) consisting of two million two hundred twenty-five thousand three hundred thirty-seven (2.225.337) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class A Investors Shares”), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2.725.061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B Investor Shares”), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Class B’ Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B’ Investor Shares”), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1.557.912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C Investors Shares”), seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C’ Investors Shares”), two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2.692.851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D Investor Shares”), five thousand fifty-eight (5.058) Class D’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D’ Investor Shares”), two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class E Investor Shares”), three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class E’ Investors Shares”) and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Management Shares”).

The authorised capital, including the issued share capital, is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) consisting of ten billion (10,000,000,000) Shares, in the form of Investor Shares or Special Partners Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The authorised share capital shall be exclusively used for the purpose of issuance of Shares by the Manager to Limited Partners in exchange for their Capital Contribution and/or capitalised Loan Payment, as applicable (as provided in articles 4.3, 4.4 and 5.6).”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to decrease the Company’s share capital by cancellation of class two million three hundred fifty-two thousand one hundred forty-seven (2.352.147) class F shares and fifteen thousand five hundred sixty-four (15.564) class F’ shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each as follows:

| Class F Shares | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------|------------------------|------------------|
| Shareholders | Current number of shares | Number of shares redeemed | Redemption price (EUR) | Remaining shares |
| Garefin S.à r.l. | 478.079 | 478.079 | 4.780,79 | - |
| Sula Investments Limited | 956.158 | 956.158 | 9.561,58 | - |
| AMS Industries S.A.S. | 637.437 | 637.437 | 6.374,37 | - |
| Periscope Conseils et Investissements | 63.744 | 63.744 | 637,44 | - |
| Holthi | 59.916 | 59.916 | 599,16 | - |
| Flinvest | 3.828 | 3.828 | 38,28 | - |
| VDL & Co | 25.497 | 25.497 | 254,97 | - |
| Mr. Aknin | 15.936 | 15.936 | 159,36 | - |
| Mr. Brunet | 15.936 | 15.936 | 159,36 | - |
| Duclot Professionnels | 95.616 | 95.616 | 956,16 | - |
| Total | 2.352.147 | 2.352.147 | 23.521,47 | - |
| Class F’ Shares | | | | |
| Shareholders | Current number of shares | Number of shares redeemed | Redemption price (EUR) | Remaining shares |
| Garefin S.à r.l. | 7.782 | 7.782 | 77,82 | - |
| VDL & Co | 7.782 | 7.782 | 77,82 | - |
| Total | 15.564 | 15.564 | 155,64 | - |

Second resolution

The meeting resolves to amend article 3.1 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 3. Share capital - Shares.

3.1. Share capital

The share capital of the Company consists of the subscribed share capital and the authorised share capital.

The subscribed capital is set at one hundred seventy-five thousand fifty-three Euro and eighty-five Euro cents (EUR 175.053,85) consisting of two million two hundred twenty-five thousand three hundred thirty-seven (2.225.337) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class A Investors Shares”), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2.725.061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B Investor Shares”), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Class B’ Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B’ Investor Shares”), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1.557.912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C Investors Shares”), seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class C’ Investors Shares”), two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2.692.851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D Investor Shares”), five thousand fifty-eight (5.058) Class D’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class D’ Investor Shares”), two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class E Investor Shares”), three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class E’ Investors Shares”) and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Management Shares”).

The authorised capital, including the issued share capital, is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000) consisting of ten billion (10,000,000,000) Shares, in the form of Investor Shares or Special Partners Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The authorised share capital shall be exclusively used for the purpose of issuance of Shares by the Manager to Limited Partners in exchange for their Capital Contribution and/or capitalised Loan Payment, as applicable (as provided in articles 4.3, 4.4 and 5.6).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour d’avril.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Vespa A S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144458, constituée par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3602 du 28 novembre 2014.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d’acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de dix (10) procurations données sous-seing privé le 20 avril 2015, et le nombre d’actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Qu’il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l’intégralité du capital social actuellement fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente Euro et quatre-vingt-seize centimes d’Euro (EUR 198.730,96) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation de deux million trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions de catégorie F et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions de catégorie F' d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« 3. Capital social - Actions.

3.1. Capital social

Le capital social de la Société est constitué du capital social souscrit et du capital social autorisé.

Le capital souscrit est fixé à cent soixante-quinze mille cinquante-trois Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 175.053,85) composé de deux million deux cent vingt-cinq mille trois cent trente-sept (2.225.337) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2.692.851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E') et de quatre millions (4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Le capital autorisé, incluant le capital social émis est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'Actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01). Le capital social autorisé sera utilisé à titre exclusif aux fins de l'émission d'Actions par le Gérant au bénéfice des Actionnaires Commanditaires en contrepartie de leurs Apports en Capital et/ou Paiements de Prêt Capitalisé, selon le cas (selon les dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.6).»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société par annulation de deux million trois cent cinquante-deux mille cent quarante-sept (2.352.147) actions de catégorie F et quinze mille cinq cent soixante-quatre actions de catégorie F' d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune comme suit:

Actions de catégorie F

| Actionnaires | Nombre actuel d'actions | Nombre d'actions rachetées | Prix de rachat (EUR) | Nombre d'actions restantes |
|---|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Garefin S.à r.l. | 478.079 | 478.079 | 4.780,79 | - |
| Sula Investments Limited | 956.158 | 956.158 | 9.561,58 | - |
| AMS Industries S.A.S. | 637.437 | 637.437 | 6.374,37 | - |
| Periscope Conseils et Investissements | 63.744 | 63.744 | 637,44 | - |
| Holthi | 59.916 | 59.916 | 599,16 | - |
| Flinvest | 3.828 | 3.828 | 38,28 | - |
| VDL & Co | 25.497 | 25.497 | 254,97 | - |
| Mr. Aknin | 15.936 | 15.936 | 159,36 | - |
| Mr. Brunet | 15.936 | 15.936 | 159,36 | - |
| Duclot Professionnels | 95.616 | 95.616 | 956,16 | - |
| Total | 2.352.147 | 2.352.147 | 23.521,47 | - |

Actions de catégorie F'

| Actionnaires | Nombre actuel d'actions | Nombre d'actions rachetées | Prix de rachat (EUR) | Nombre d'actions restantes |
|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Garefin S.à r.l. | 7.782 | 7.782 | 77,82 | - |
| VDL & Co | 7.782 | 7.782 | 77,82 | - |

| | | | | |
|-------------|--------|--------|--------|---|
| Total | 15.564 | 15.564 | 155,64 | - |
|-------------|--------|--------|--------|---|

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« 3. Capital social - Actions.

3.1. Capital social

Le capital social de la Société est constitué du capital social souscrit et du capital social autorisé.

Le capital souscrit est fixé à cent soixante-quinze mille cinquante-trois Euro et quatre-vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 175.053,85) composé de deux million deux cent vingt-cinq mille trois cent trente-sept (2.225.337) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2.692.851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E') et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Le capital autorisé, incluant le capital social émis est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'Actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01). Le capital social autorisé sera utilisé à titre exclusif aux fins de l'émission d'Actions par le Gérant au bénéfice des Actionnaires Commanditaires en contrepartie de leurs Apports en Capital et/ou Paiements de Prêt Capitalisé, selon le cas (selon les dispositions des articles 4.3, 4.4 et 5.6).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/04/2015. Relation: EAC/2015/9085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015064421/248.

(150073527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Acelia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.285.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015060244/11.

(150069042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Airports Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crete Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 167.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015060251/11.

(150069387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**UK Railway S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CK Investments S.à r.l.).**

Capital social: GBP 24.762,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 194.634.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of CK Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 194634 and having a share capital of GBP9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Pounds Sterling) (the Company). The Company was incorporated on 8 January 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 846 of 27 March 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time on 14 April 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

THERE APPEARED:

(1) Portcobrook Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 12th Floor, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong and registered under the number 2151174;

duly and validly represented for the purpose hereof by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Proxyholder); and

(2) Portbrook Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 7th Floor, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong and registered under the number 2151115,

duly and validly represented for the purpose hereof by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(Portcobrook Limited and Portbrook Limited are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the Proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all of the shares representing the entire share capital of the Company.

II. The Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following items:

(i) Waiver of convening notices;

(ii) Change of the Company's name from "CK Investments S.à r.l." to "UK Railway S.à r.l.";

(iii) Increase of the nominal share capital of the Company by an amount of GBP15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) from its current amount of GBP 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Pounds Sterling) to GBP 24,762 (twenty-

four thousand seven hundred and sixty-two Pounds Sterling) by way of issuance of 15,000 (fifteen thousand) shares in the share capital of the Company with a nominal value of GBP1 (one Pound Sterling) (the New Shares);

(iv) Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified in item (ii) above;

(v) Subsequent amendment of articles 1 and 5 of the Articles;

(vi) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and the registration of the changes required by the matters set out in item (iii) and (iv) above; and

(vii) Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present General Meeting, the General Meeting waives any convening notices, the Shareholders represented at the General Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the Company's name from "CK Investments S.à r.l." to "UK Railway S.à r.l."

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the nominal share capital of the Company by an amount of GBP15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) from its current amount of GBP9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Pounds Sterling), represented by 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two) shares of the Company, having a nominal value of GBP1 (one Pound Sterling) each, to GBP24,762 (twenty-four thousand seven hundred and sixty-two Pounds Sterling) by way of issuance of the New Shares and the Shareholders hereby resolve to issue the New Shares.

Fourth resolution - Subscription and payment

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Portcobrook Limited, here represented as aforementioned, declares to subscribe to 7,500 (seven thousand five hundred) shares and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of GBP 7,500 (seven thousand five hundred Pounds Sterling) that Portcobrook Limited has against the Company (the Receivable 1).

Portbrook Limited, here represented as aforementioned, declares to subscribe to 7,500 (seven thousand five hundred) shares and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of GBP 7,500 (seven thousand five hundred Pounds Sterling) that Portbrook Limited has against the Company (the Receivable 2) (the Receivable 1, together with the Receivable 2, the Contributions).

The Contributions, in an aggregate net amount of GBP15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) are to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate value and transferability of the Receivable 1 and the Receivable 2 contributed to the Company are supported each by a valuation certificate issued by each Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificates) which together confirm inter alia that the aggregate total value of the Receivables amounts to at least GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) and that the Receivables are freely transferable to the Company.

A copy of the above Certificates, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above share capital increase, the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

| Name of the Shareholder | Number of shares |
|-------------------------------|------------------|
| Portcobrook Limited | 12,381 |
| Portbrook Limited | 12,381 |

Following the Contributions of the Receivables to the Company, the Receivables will be extinguished by way of legal confusion, according to the article 1300 of the Luxembourg Civil code.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 1 and 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “UK Railway S.à r.l.” (the Company).”

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 24,762 (twenty-four thousand seven hundred and sixty-two Great British Pounds), represented by 24,762 (twenty-four thousand seven hundred and sixty-two) ordinary shares having a nominal value of GBP1 (one Great British Pound) each.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares in the Company held by each Shareholder and the new name of the Company and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Shareholders furthermore resolve to grant power and authority to Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares to the Shareholders with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the preceding resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the present deed.

The deed having been read to the Proxyholder, the Proxyholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de CK Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 194634 et ayant un capital social de 9.762 GBP (neuf mille sept cents soixante-deux livres sterling) (la Société). La Société a été constituée le 8 janvier 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 846 en date du 27 Mars 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la première fois en date du 14 avril 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

(3) Portcobrook Limited, une société régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 12^{ème} Etage, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 2151174;

dûment et valablement représentée pour les besoins du présent acte par Régis Galiotto, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (le Mandataire); et

(4) Portbrook Limited, une société régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 7^{ème} Etage, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 2151115,

dûment et valablement représentée pour les besoins du présent acte par le Mandataire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(Portcobrook Limited et Portbrook Limited sont collectivement définis ci-après comme les Associés).

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

II. Les Associés acceptent de délibérer sur et de voter les résolutions devant être passées en relation avec les points suivants:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Changement de la dénomination sociale de la Société de "CK Investments S.à r.l." en "UK Railway S.à r.l.";

(iii) Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de 15.000 GBP (quinze mille livres sterling) de son montant actuel de 9.762 GBP (neuf mille sept cent soixante-deux livres sterling) à un montant de 24.762 GBP (vingt-quatre mille sept cent soixante-deux livres sterling) par voie d'émission de 15.000 (quinze mille) parts sociales dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) (les Nouvelles Parts Sociales);

(iv) Souscription à et libération en nature de l'augmentation de capital social susmentionnée au point (ii) ci-dessus;

(v) Modifications consécutives des articles 1 et 5 des Statuts;

(vi) Modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société, et Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, représentée par tout avocat ou un employé de Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, chacun agissant individuellement afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et d'acter les modifications requises par les opérations susmentionnées aux points (iii) et (iv); et

(vii) Divers.

III. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés présents à l'Assemblée Générale se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué antérieurement à l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de la dénomination sociale «CK Investments S.à r.l.» à la dénomination sociale de «UK Railway S.à r.l.».

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de 15.000 GBP (quinze mille livres sterling) de son montant actuel de 9.762 GBP (neuf mille sept cent soixante-deux livres sterling), représenté par 9.762 (neuf mille sept cent soixante-deux) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à 24.762 GBP (vingt-quatre mille sept cent soixante-deux livres sterling) par l'émission de Nouvelles Parts Sociales, les Associés décidant d'émettre les Nouvelles Parts Sociales.

Quatrième résolution - Souscription et libération

Les Associés décident de souscrire à l'augmentation de capital social et de procéder à sa libération intégrale comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Portcobrook Limited, ici représentée de la manière susmentionnée, souscrit à 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales et libère intégralement de telles parts sociales par le biais d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 7.500 GBP (sept mille cinq cents livres sterling) détenue par Portcobrook Limited envers la Société (la Créance 1).

Portbrook Limited, ici représentée de la manière susmentionnée, souscrit à 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales et libère intégralement de telles parts sociales par le biais d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 7.500 GBP (sept mille cinq cents livres sterling) détenue par Portbrook Limited envers la Société (la Créance 2), (la Créance 1, ensemble avec la Créance 2, les Apports).

Les Apports, d'un montant total net de 15.000 GBP (quinze mille livres sterling) sont à allouer entièrement au capital social nominal de la Société.

La valeur totale et la cessibilité de la Créance 1 et de la Créance 2 apportées à la Société sont certifiées par un certificat d'évaluation émis par chaque Associé et contresigné par l'organe de gestion de la Société (les Certificats) qui ensemble confirment inter alia que la valeur totale des Créances équivaut à au moins 15.000 GBP (quinze mille livres sterling) et que les Créances sont librement cessibles à la Société.

Une copie des Certificats susmentionnés, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Du fait de l'augmentation de capital social susmentionnée, l'actionariat dans la Société après l'augmentation du capital social se composera comme suit:

| Nom de l'Associé | Nombre de parts sociales |
|-------------------------------|--------------------------|
| Portcobrook Limited | 12.381 |
| Portbrook Limited | 12.381 |

Du fait des Apports des Créances à la Société, les Créances seront éteintes par voie de confusion légale, de la manière prévue par l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 1 et 5 des Statuts, afin de refléter les résolutions susmentionnées, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «UK Railway S.à r.l.» (la Société).»

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital souscrit de GBP 24.762 (vingt-quatre mille sept cent soixante-deux livres sterling), représenté par 24.762 (vingt-quatre mille sept cent soixante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.»

Sixième résolution

Les Associés décident (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y enregistrer le nombre de parts sociales dans la Société détenues par chaque Associé et la nouvelle dénomination de la Société et (ii) d'octroyer pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, représentée par tout avocat ou un employé de Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder à la modification du registre des parts sociales de la Société pour le compte de la Société.

Les Associés décident en outre d'octroyer pouvoir et autorité à Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, représentée par tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, afin d'accomplir toutes formalités en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales aux Associés à effectuer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et, plus généralement, d'accomplir toutes formalités qui seraient nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions susmentionnées.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte notarié est estimé approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12507. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064670/248.

(150074054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

AmTrust Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.633.

—
Rectificatif du dépôt L150068587

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AMTRUST Insurance Luxembourg S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015060256/12.

(150069038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.938.

—
Les comptes annuels consolidés de Investcorp Bank BSC au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060265/12.

(150069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.085.

—
In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Erlangen S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.085 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 261 of February 27, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2410 of October 7, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of seven million seven hundred and twenty-six thousand euro (EUR 7,726,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of seven million seven hundred and twenty-six thousand euro (EUR 7,726,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of seven million seven hundred and twenty-five thousand nine hundred and fifty euro (EUR 7,725,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced *inter alia*, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);

3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to seven million seven hundred and twenty-six thousand euro (EUR 7,726,000) as shown by the interim balance sheet of the Company and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Class B Shares), all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately four thousand three hundred Euros (EUR 4,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Erlangen S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.096 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2410 du 7 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de sept millions sept cent vingt-six mille euros (EUR 7.726.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de sept millions sept cent vingt-six mille euros (EUR 7.726.000) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de sept millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 7.725.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que:

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à sept millions sept cent vingt-six mille euros (EUR 7.726.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille trois cents Euros (EUR 4,300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9666. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064396/246.

(150072926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Aquila Risk Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 94.132.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015060292/12.

(150069754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 15, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Boulangerie-Pâtisserie BARTHOLOME S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015060302/12.

(150069690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.096.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Geislingen S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.096 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 261 of February 27, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2484 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of three million five hundred and eighty-four thousand euro (EUR 3,584,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of three million five hundred and eighty-four thousand euro (EUR 3,584,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of three million five hundred and eighty-three thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,583,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced *inter alia*, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);

3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;

7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to three million five hundred and eighty-four thousand euro (EUR 3,584,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) (the Class B Share) all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euros (EUR 3,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de TPL Geislingen S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.096 et disposant d’un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 14 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.584.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.584.000) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de trois millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.583.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que.

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 3.584.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9662. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064397/246.

(150072877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.037.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060303/12.

(150069669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.036.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060304/12.

(150069679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

TPL Glauchau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.105.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Glauchau S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.105 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 267 of February 28, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2479 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of eight million three hundred and eighty-nine thousand euro (EUR 8,389,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of eight million three hundred and eighty-nine thousand euro (EUR 8,389,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of eight million three hundred and eighty-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 8,388,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced *inter alia*, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaines, liquide et exigible*);

3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to eight million three hundred and eighty-nine thousand euro (EUR 8,389,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) (the Class B Shares) all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Glauchau S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.105 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 28 février 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 du 14 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 8.389.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 8.389.000) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.388.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que:

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 8.389.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9669. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064398/246.

(150072957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.035.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060305/12.

(150069683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.034.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060306/12.

(150069695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.107.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Ludwigsburg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.107 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 253 of February 27, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2486 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of four million and fifty-eight thousand euro (EUR 4,058,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of four million fifty-eight thousand euro (EUR 4,058,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of four million fifty-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 4,057,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to four million fifty-eight thousand euro (EUR 4,058,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class B Shares) all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately three thousand four hundred Euros (EUR3,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Ludwigsburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.107 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 253 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2486 du 14 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),
ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatre millions cinquante-huit mille euros (EUR 4.058.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de quatre millions cinquante-huit mille euros (EUR 4.058.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de quatre millions cinquante-sept mille neuf cent cinquante (EUR 4.057.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que:

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à quatre millions cinquante-huit mille euros (EUR 4.058.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille quatre cents Euros (EUR 3.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9665. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064399/246.

(150072918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brasserie SEPPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BRASSERIE SEPPL S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015060307/12.

(150069359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Baloise Luxembourg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 109.470.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060312/11.

(150069228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2015:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2016 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur
- SQUARE CAPITAL LLP représenté par Mr. Hugues DECOBERT, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2016 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Edmond de Rothschild (Europe), 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg

- SQUARE CAPITAL LLP, représentée par Mr Hugues DECOBERT, 9-10 Savile Row, LONDON W1S 3PF, Royaume-Uni

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065971/31.

(150075387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Baucost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAUCOST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060316/11.

(150069557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Beaujolois Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.622.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 27 février 2015:

Les actionnaires décident de nommer Madame Amalia KAKLAMANOS et Monsieur Théophile KAKLAMANOS demeurant professionnellement au 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg administrateurs jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels de 2020.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060318/12.

(150069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

Suite à l'assemblée générale des associés de la Société en date du 23 avril 2015 les décisions suivantes ont été prises:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant est renouvelé à compter du 23 avril 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

La société KPMG Luxembourg, une société coopérative ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

- Démission du gérant suivant à compter du 27 avril 2015:

Hendricus Josef Maria Huijgen, avec adresse professionnelle au 91 Singel, 1012 VF Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Midco S.à r.l.
Sébastien Rimlinger
Gérant

Référence de publication: 2015061886/19.

(150071347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2354 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Veillez noter que M. Michael WEISE a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 8 janvier 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour BIMACULATUS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060324/12.

(150069593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIMACULATUS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060325/11.

(150069636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Bricobois 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRICOBOIS 2000 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015060336/12.

(150069537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

O&Z Center, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 161.220.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 novembre 2014 que:

Première résolution

Révocation de Monsieur Ferhat CAYIR, né le 18/05/1988, demeurant à SART-LEZ-SPA (B), 27A rue de Balmoral, de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Nomination de la société anonyme PM CONSULTING S.A. dont le siège social est à L-9840 SIEBENALER, maison 14, inscrite au registre de commerce sous le numéro B177961, au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 27 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015063251/19.

(150072304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 06 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060351/11.

(150069079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Cersanit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015060352/13.

(150069422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.106.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Ludwigsfelde S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.106 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 267 of February 28, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2484 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B share of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of six million one hundred and sixty-four thousand euro (EUR 6,164,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of six million one hundred and sixty-four thousand euro (EUR 6,164,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of six million one hundred and sixty-three thousand nine hundred and fifty euro (EUR 6,163,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced *inter alia*, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certain, liquide et exigible*);

3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to six million one hundred and sixty-four thousand euro (EUR 6,164,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class B Share) all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately three thousand nine hundred Euros (EUR 3,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Ludwigsfelde S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.106 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 28 février 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 14 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de six millions cent soixante-quatre mille euros (EUR 6.164.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de six millions cent soixante-quatre mille euros (EUR 6.164.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de six millions cent soixante-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.163.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que:

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à six millions cent soixante-quatre mille euros (EUR 6.164.000) d'après le bilan intérimaire de la Société et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille neuf cents Euros (EUR 3.900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064400/246.

(150072939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015060355/11.

(150069908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Central'Poissonnerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour compte de CentralPoissonnerie Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015060383/12.

(150069187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

CLdN Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Wuytack / M. Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015060403/11.

(150069818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Lusmifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.294.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration datée du 23 avril 2015 que Madame Raffaella CARRARA, administrateur de type A, a été nommée président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

De plus, il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 23 avril 2015 que:

- Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2020:

* Raffaella CARRARA, Administrateur de type A et président du conseil d'administration;

* Sandrine BISARO, Administrateur de type B;

* Katia CAMBON, Administrateur de type B;

* Réviconsult S.à r.l., Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063193/20.

(150072645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Concrete Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 145.897.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2015060411/11.

(150069623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Duke Investments & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.210.

Par la présente, nous démissionnons en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Lindqvist Lotta / Husain Riaz

Manager / Manager

Référence de publication: 2015060428/11.

(150069442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Kids At The Table Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.294.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TROIS AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée "KIDS AT THE TABLE S.à r.l.", ayant son siège social à L-3390 Peppange, 36a, rue du Crauthem, constituée sous la dénomination de «BABYFOOD S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 4 août 2004, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1088 du 28 octobre 2004, et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102.294 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 juin 2014, suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, acte publié au Mémorial C, numéro 2312 du 29 août 2014.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq), toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Lorry Secco, employée privée, élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Jessy Bouché, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par l'associé présent ou représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être soumise ensemble avec le procès-verbal à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente as-

semblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale de la société
2. Modification de l'article 13 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Chaque année le 30 septembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance adresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.»

3. Transfert du siège social de la commune de Peppange à L-2163 Luxembourg, 23 avenue Monterey

4. Modification de l'alinéa premier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts»

Et suppression de l'alinéa 2, à savoir:

«Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg)»

5. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'année sociale de la Société de sa situation actuelle étant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, en une année sociale débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de chaque année.

L'assemblée relate que l'actuelle année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2015 se clôturera le 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Chaque année le 30 septembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance adresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Peppange à L-2163 Luxembourg, 23 avenue Monterey.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés, suite à la modification qui précède, décide de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts».

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 2, à savoir:

«Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg)»

le troisième alinéa devenant le deuxième alinéa.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, L. SECCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015064931/86.

(150074548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

European Property Fund (Radans) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015060470/13.

(150069307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Exploitation Agricole Felice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 73.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015060506/11.

(150069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.601.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of April.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FMC Corporation, with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware, United States of America, registration number 0241301,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189601 and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) (the Company), incorporated by notarial deed on 11 August 2014 of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2014 under number 2914. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by notarial deed on 15 December 2014 of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 January 2015 under number 152,

here represented by Peggy Simon, notary clerk, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;

II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand one United States dollars (USD 20,001.-) by way of the issuance of one (1) additional share of the Company having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for the one (1) new share, in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds against FMC Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189617 and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) in an aggregate amount of four hundred million United States dollars (USD 400,000,000.-) (the Receivable) to be allocated as follows:

- an amount of one United States dollar (USD 1.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of three hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 399,999,999.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on April 20, 2015, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

“

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- there exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him;
- according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- all formalities required in the United States of America or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- the Receivable contributed to the Company is valued at four hundred million United States dollars (USD 400,000,000.-), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at USD 20,001.- (twenty thousand one united states dollars) represented by 20,001 (twenty thousand one) shares with a par value of USD 1.- (one united states dollar) each.
[...]."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'avril.

Par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FMC Corporation, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware, États-Unis d'Amérique, et dont le numéro d'immatriculation est le 0241301,

en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189601 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société), constituée par acte notarié en date du 11 aout 2014 de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2914 le 14 octobre 2014. Les statuts des sociétés (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2014 suivant un acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 le 20 janvier 2015,

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un dollar américains (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille un dollars américains (USD 20.001,-), par l'émission de une (1) part sociale supplémentaire de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce,

l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur nominale un dollar américain (USD 1,-), et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient vis-à-vis de FMC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité

limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189617 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) d'un montant total de quatre cent millions de dollars américains (USD 400.000.000,-) (la Créance) devant être affectée comme suit:

- un montant de un dollar américain (USD 1,-) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 399.999.999,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 20 avril 2015, par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance atteste essentiellement que:

«

- l'Associé Unique est le seul et véritable propriétaire de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et est autorisé à aliéner la Créance;
- la Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, aucun droit à acquérir tout gage ou tout usufruit n'existe au titre de la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
- il n'existe aucun droit au titre duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
- selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- toutes les formalités requises aux Etats-Unis d'Amérique ou au sein de toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront accomplies dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, en ce qui concerne l'Associé Unique, seront obtenues conformément au droit de la juridiction de l'immatriculation de l'Associé Unique;
- la Créance apportée à la Société est estimée à quatre cent millions de dollars américains (USD 400.000.000,-), et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date de l'estimation;
- toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance.»

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

A l'effet de refléter la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 20.001,- (vingt mille un dollars américains) représenté par 20.001 (vingt mille un) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

[...]

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064785/192.

(150074038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Forocota (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015060514/12.

(150069688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Fedmar Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.799.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060519/9.

(150069092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Signes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 20 avril 2015

Le conseil d'administration de la Société a décidé unanimement de renommer Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur-délégué de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes au 31 décembre 2015.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 avril 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 20 avril 2015 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent GOY, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. élire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Raphaël PONCELET, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3. réélire PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.448, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015064332/33.

(150073010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061882/9.

(150071570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

European Motorway Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 185.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061887/9.

(150071098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Fehu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062158/9.

(150071719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

LifebondXchange, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062327/9.

(150071523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Losi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062351/9.

(150071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.
